

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 25151 Numéro SIREN : 310 710 223 Nom ou dénomination : ALTIS

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2022 sous le numéro de dépôt 60787

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2021

				Exercice N clos le, 31/12/2021			
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 032 848	AO	572 411	460 437
		Constructions	AP	5 089 997	AQ	4 263 968	826 029
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	157 118	AU	33 197	123 920
		Immobilisations en cours	AV	24 963	AW		24 963
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV	0	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	1 078 599	BE		1 078 599
		Prêts	BF	1 246 855	BG		1 246 855
		Autres immobilisations financières*	BH	67 029 936	BI		67 029 936
TOTAL (II)			BJ	75 660 316	BK	4 869 576	70 790 740
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	15 413	BW		15 413
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 712 642	BY	887 493	825 150
		Autres créances (3)	BZ	5 802 900	CA		5 802 900
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	56 939	CG		56 939	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 007	CI		17 007	
	TOTAL (III)	CJ	7 604 903	CK	887 493	6 717 410	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	83 265 219	IA	5 757 069	77 508 150
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 373 440 ...)	DA 2 373 440
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 9 242 717
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 237 344
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE 35 000 000
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 29 131 474
	Report à nouveau	DH 99 720
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI -1 045 499
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 75 039 195
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 82 471
	Provisions pour charges	DQ
TOTAL (III)	DR 82 471	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 1 733 133
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 72 695
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 98 995
	Dettes fiscales et sociales	DY 206 608
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 49 009
	Autres dettes	EA 226 044
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 2 386 484	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 77 508 150	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 585 528
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ALTIS				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	-374 067	FH		FI	-374 067	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	-374 067	FK		FL	-374 067	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	252 015	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	-122 052
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	202 311	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	110 497	
	Salaires et traitements*					FY	47 171	
	Charges sociales (10)					FZ	20 015	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	234 933
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	100 825
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	45 991	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	761 742
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-883 795	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	780 335	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 546 891	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 327 225	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	473 858	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 953	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	497 811	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 829 415	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	945 620	

Désignation de l'entreprise ALTIS			Néant ☐ *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	501 791	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	668 097	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 169 889	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	472 840	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 546 609	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	1 141 808	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 161 257	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	-1 991 368	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		-249	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	3 375 062	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 420 561	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	-1 045 499	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	-374 067
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	780 335
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES AMENDES		40			
CREANCES IRRECOUV./EXERC HGR		47 734			
REMBOURSEMENT INDEMNITE LITIGE		425 066			
REGUL DE VNC ST ESTEVE 2020		-282			
PROVISION DEPRECIATION IMMEUBLE		1 141 808			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation

1 / 1

Détail produits et charges exceptionnels

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ALTIS</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	1 032 848	KH		KI	0	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 662 964	KK		KL	155	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	3 427 033	KN		KO	0	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	157 118		
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	176 306	LI		LJ	5 930		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	6 299 151	LO		LP	163 202		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U	3 332 710	8V		8W	0	
Autres titres immobilisés				IP	52 445	IR		IS	1 026 154			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	51 971 720	IU		IV	16 305 072			
TOTAL IV				LQ	55 356 874	LR		LS	17 331 226			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	61 656 025	ØH		ØJ	17 494 428			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	1 032 848	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	155	MB	1 662 964	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	3 427 033	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	157 118	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	157 273	MZ		NA	24 963	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY	157 273	NG	155	NH	6 304 926	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IØ		ØX	3 332 710	ØY		ØZ
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	1 078 599	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	68 276 791	2G		
TOTAL IV				I3		NJ	3 332 710	NK	69 355 390	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	157 273	ØK	3 332 865	ØL	75 660 316	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALTIS

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ALTISNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF		PG		PH		
TOTAL I	RK		RM		RN		RO		
Terrains	PI	160 343	PJ	0	PK		PL	160 343	
Constructions	Sur sol propre	PM	917 321	PN	67 064	PO	437	PQ	983 948
	Sur sol d'autrui	PR	1 734 418	PS	134 671	PT		PU	1 869 089
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	33 197	QF		QG	33 197
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	2 812 082	QV	234 933	QW	437	QX	3 046 578	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	QN	2 812 082	OP	234 933	OQ	437	OR	3 046 578	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL				NM			NO		
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NO+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ALTIS**Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise <u>ALTIS</u>							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	510 338	5W	45 991	5X	473 858	5Y	82 471	
TOTAL II	5Z	510 338	TV	45 991	TW	473 858	TX	82 471		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		– corporelles	6E	875 429	6F	1 141 808	6G	194 240	6H	1 822 998
		– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		– titres de participation	9U	1 073 033	9V	473 858	9W	1 546 891	9X	0
		– autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	1 038 683	6U	100 825	6V	252 015	6W	887 493	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	2 987 145	TY	1 716 491	TZ	1 993 145	UA	2 710 491	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises	7C	3 497 483	UB	1 762 482	UC	2 467 003	UD	2 792 962
			– d'exploitation	UE	146 816	UF	252 015			
			– financières	UG	473 858	UH	1 546 891			
			– exceptionnelles	UJ	1 141 808	UK	668 097			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ALTIS

1 / 1

[illegible]

ALTIS

1 / 1

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	1 246 855	UR	160 507	US	1 086 349			
	Autres immobilisations financières		UT	67 029 936	UV	67 029 936	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	981 906		981 906					
	Autres créances clients		UX	730 736		730 736					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 739		1 739					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	29 360		29 360					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	9 136		9 136					
		Divers	VP	3 355		3 355					
	Groupe et associés (2)		VC	4 854 629		4 854 629					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	904 681		904 681					
	Charges constatées d'avance		VS	17 007		17 007					
	TOTAUX		VT	75 809 341	VU	74 722 993	VV	1 086 349			
	RENVIS	(1)	Montant des	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 733 133		4 873		1 728 261				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	72 695		0					72 695	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	98 995		98 995						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 344		1 344						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	203 772		203 772						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 492		1 492						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	49 009		49 009						
Groupe et associés (2)		VI	0		0						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	226 044		226 044						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 386 484	VZ	585 528		1 728 261			72 695	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 728 261	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ALTIS		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
					WB	0	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	100 310	XX	100 350	
	Amendes et pénalités		WJ	40	XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	-249	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		L7		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		SU		SW		
					M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
	TOTAL I				WR	100 101	
	II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	1 322 811		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A		XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				Y6		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				Y7		
	Majoration d'amortissement*				Y8		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)		OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
				Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
				Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
				Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
				Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
	III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	0	
			déficit (II moins I)				
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	2 268 209		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Détermination du résultat de la société comme si elle était imposée séparément

**N° 2058 Abis
2022**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ALTIS

N° SIRET : 31071022300465

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	100 101
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	100 101
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	1 045 499
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	1 322 811
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 4em; margin-right: 10px;">{</div> <div> <p>Plus-values nettes à long terme</p> </div> </div>	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
		TOTAL II	F 1	2 368 310
III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	0	
	Déficit (II-I)	F 3		2 268 209
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9		2 268 209

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise ALTIS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur créances clients	9D	100 310	9E 249 778
Provision sur titres de sociétés à prépondérance immobilière	9F		9G 1 073 033
	9H		9J
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 100 310	YO 1 322 811
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ALTIS

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 RUE COURTOIS
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis	) M5ter	
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	2 268 209
Total des déficits restant à reporter		H9	2 268 209

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N		0	0	(2) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1	0		(2)			0
	N - 2	0		(2)			0
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALTIS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-5 814 197	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	5 913 917		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	99 720		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		99 720			
					TOTAL II	ZH		99 720			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ		5 626		
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		39 680		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST		157 005		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		202 311		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		1 198		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z		109 299		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		110 497		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY		417 108		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		87 887		
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0B		0		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		1,10	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Sil oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-2 268 209	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC		249	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										
	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	34409209300014						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 - NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 FC
2022FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ALTIS

N° SIRET : 31071022300465

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE

0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant ☒ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	-2 268 209		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	-2 268 209		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	SAINT ESTEVE (Régul sur 202	155		437	-282
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	0	282	282			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		282				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALTIS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ :

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALTIS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ALTIS															Néant ☐						
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021															Durée en nombre de mois : 12						
DECLARATION DES EFFECTIFS																					
Effectifs moyens du personnel															YP						
Dont apprentis															YF						
Dont handicapés															YG						
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA		-374 067				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT						
TOTAL 1															OX		-374 066				
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE						
Subventions d'exploitation reçues															OF						
Variation positive des stocks															OD						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT						
TOTAL 2															OM		0				
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Achats															ON						
Variation négative des stocks															OQ						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR		120 698				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS		0				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ						
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9		234 933				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															OY						
TOTAL 3															OJ		355 631				
IV Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG		-729 697		
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)															SA		0				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.																					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX		-374 067				
Effectifs au sens de la CVAE															EY		0				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															HX		52 331 699 272				
Période de référence															GY		0 1 / 0 1 / 2 0 2 1				
Date de cessation															HR		3 1 / 1 2 / 2 0 2 1				

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2022

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ALTIS

ADRESSE (voie)

0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

118 672

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

SOFIDES

N° SIREN (si société établie en France)

381781608

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

118 672

Adresse :

N°

24

Voie

RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET

3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALTIS

ADRESSE (voie) 0024 RUE AUGUSTE CHABRIERES

CODE POSTAL 75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
ALTIS		24 RUE AUGUSTE CHABRIERES	
SIRET	3 1 0 7 1 0 2 2 3 0 0 4 6 5	75015 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
10 ALLEE DES EXPOSITIONS PARC DE TREVILLE			
91078 BONDOUFLE CEDEX			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01/01/2013
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SC SOCIETE CIVILE DES MOUSQUETAIRES 0024 rue Auguste Chabrières 75015 Paris	
SIRET	3 4 4 0 9 2 0 9 3 0 0 0 1 4

B ACTIVITE

Activités exercées	LOCATIONS IMMOBILIERES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	2 268 209
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : PEOPLESOFT
---	---

Nom et coordonnées	ECF	Visur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du visur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ALTIS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

2022

H

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions					(e)	
autres que celles visées en (a),					(f)	
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

I

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

ALTIS

Société par actions Simplifiée au capital de 2 373 440 euros
Siège Social : 24 rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS
310 710 223 R.C.S. PARIS
(Ci-après « la Société »)

* *
*

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 03 MAI 2022

Extrait du Procès-Verbal

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat)

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 1 045 499 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 1 045 499 euros

En totalité au compte « Report à Nouveau » - 1 045 499 euros

Qui s'élèverait ainsi à la somme de - 945 779 euros

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte qu'il n'a été fait aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Le Président
Monsieur Jérôme LAXALT



8 rue Faraday
Zone de la linière - 64140 BILLERE
Tél. 05 59 72 13 60
accueil@cfcaexpert.fr
www.cfcaexpert.fr

SAS ALTIS

24 rue Auguste Chabrières
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Ce rapport contient 25 pages

SAS ALTIS

Siège social : 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS

Capital social : € 2 373 440

Rapport du Commissaire aux comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique,

1 Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ALTIS à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion avec réserve

2.1 Motivation de la réserve

A l'actif du bilan du 31/12/2021, apparaît dans le compte 2710100 « titres immobilisations GR » un montant de 1 026 154 €. Il s'agit de la valeur des titres IEM comptabilisés au 31/10/2021. Cette somme est issue de la situation nette au 31/12/2020 de la filiale APPY qui a été absorbée le 31/10/2021 par la société IEM.

Or, le rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports indique, que l'actif net apporté s'élève à 92 216 € car il tient, à juste titre, compte de la perte intercalaire du 01/01/2021 au 31/10/2021.

Aussi, l'exercice 2021 aurait dû faire apparaître une perte complémentaire en charge exceptionnelle de 933 938 € et le résultat de l'exercice s'élèverait à un déficit de 1 979 437 €.

2.2 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.3 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BILLERE, le 19 avril 2022
Pour la SAS CFCAExpert,


Charlotte SARRADE
Commissaire aux comptes

Bilan actif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains	1 033	572	460	612
Constructions	5 090	4 264	826	1 824
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	157	33	124	
Immobilisations en cours	25		25	176
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	6 305	4 870	1 435	2 612
Autres participations		0	0	
Créances rattachées à des participations				2 260
Autres titres immobilisés	1 079		1 079	52
Prêts	1 247		1 247	1 247
Autres immobilisations financières	67 030		67 030	50 725
TOTAL immobilisations financières	69 355	0	69 355	54 284
Total Actif Immobilisé (II)	75 660	4 870	70 791	56 895
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	15		15	15
Clients et comptes rattachés	1 713	887	825	2 220
Autres créances	5 803		5 803	3 744
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	7 516	887	6 628	5 964
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	57		57	23 615
TOTAL Disponibilités	57		57	23 615
Charges constatées d'avance	17		17	28
TOTAL Actif circulant (III)	7 605	887	6 717	29 622
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	83 265	5 757	77 508	86 517



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Bilan passif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 2 373)	2 373	2 373
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 243	9 243
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	237	237
Réserves statutaires ou contractuelles	35 000	35 000
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	29 131	29 131
TOTAL Réserves	64 369	64 369
Report à nouveau	100	-5 814
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 045	5 914
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	75 039	76 085
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	82	510
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	82	510
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 733	3 465
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	73	473
TOTAL Dettes financières	1 806	3 938
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99	22
Dettes fiscales et sociales	207	586
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	49	55
Autres dettes	226	5 317
TOTAL Dettes d'exploitation	581	5 981
Produits constatés d'avance		4
TOTAL DETTES (IV)	2 386	9 922
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	77 508	86 517



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Compte de résultat

Les montants sont exprimés en milliers d'euros



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 13
www.cfcaexpert.com

Compte de résultat		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		-374		-374	2 120
Chiffres d'affaires nets		-374		-374	2 120
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				252	131
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (I)				-122	2 251
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				202	446
Impôts, taxes et versements assimilés				110	423
Salaires et traitements				47	54
Charges sociales				20	19
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		235	592
		Dotations aux provisions			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			101	368
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			46	
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)				762	1 903
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				-884	347
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers de participations				780	594
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					1
Reprises sur provisions et transferts de charges				1 547	
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				2 327	595
Dotations financières aux amortissements et provisions				474	
Intérêts et charges assimilées				24	60
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				498	60
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				1 829	536
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				946	883

Compte de résultat (suite)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	502	118
Produits exceptionnels sur opérations en capital		23 241
Reprises sur provisions et transferts de charges	668	505
Total des produits exceptionnels (VII)	1 170	23 865
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	473	21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 547	13 218
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 142	473
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 161	13 713
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 991	10 152
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	0	5 121
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 375	26 711
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 421	20 797
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-1 045	5 914



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Depuis le printemps 2020, la pandémie mondiale de COVID 19 continue de perturber les habitudes des consommateurs et le fonctionnement de l'économie.

Le Groupement des Mousquetaires, dont la société ALTIS fait partie, suit avec attention l'évolution de la crise sanitaire et son éventuelle expansion.

La fille APPY a été fusionnée dans la société Immobilière Européenne des Mousquetaires le 31/10/2021. Ainsi les 10 054 actions APPY ont été échangées contre 248 actions d'IEM.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

ALTIS a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement de l'ANC n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

Changement de règles et méthodes comptables

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.



2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées, à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

Frais d'établissement	Durée Moyenne 5 ans
Frais de recherche et développement	
Concessions, brevets, licences	1 à 7 ans
Droit au bail	Durée restante du bail
Fonds commercial	10 ans /-*
Surcoûts	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans

* En application des dispositions du règlement ANC 2015-06, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition comme préconisé dans la méthode de référence.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

Agencements des terrains	Durée Moyenne 25 ans
Constructions	Selon composants
Agencements des constructions	10 à 15 ans
Installations techniques	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans



Durée d'amortissement des composants qui composent les constructions et constructions sur sol d'autrui :

- Composants identifiés au sein des actifs immobiliers correspondant à du 1^{er} œuvre :

Nature du composant	Durée et méthode
Terrassement et infrastructures	25 ans linéaire
Gros œuvre, dallage et maçonnerie, réseaux enterrés et sols	30 ans linéaire
Charpente	20 ans linéaire
Couverture	15 ans linéaire
Bardage et panneaux isolants	20 ans linéaire

- Composants à du 2nd œuvre :

Nature du composant	Durée et méthode
Transformateur	10 ans linéaire
Menuiseries métalliques	15 ans linéaire
Détection et extinction incendie	10 ans linéaire
Électricité	10 ans linéaire
Plomberie et chauffage	10 ans linéaire
Cloisons et menuiserie bois	10 ans linéaire
Aménagement de décoration	10 ans linéaire
Couche de roulement voirie	10 ans linéaire

CFCAExpert
Comptable-Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 00
www.cfcaexpert.fr

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

Dépréciations

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation est réalisé pour les actifs détenus depuis au moins deux ans. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immeuble, terrain, et mali technique éventuel inclus, à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est déterminée selon les méthodes suivantes par ordre de priorité :

- Prix de cession inclus dans une promesse de vente ;
- Valeur déterminée par une société d'expertise immobilière au cours des trois dernières années ;
- Valeur de rendement déterminée en fonction des revenus générés par l'actif et de son taux de rendement attendu (entre 6 et 10%).

En cas de moins-value supérieure à deux ans de dotations aux amortissements, une dépréciation de l'actif est comptabilisée en priorité sur le mali technique de fusion, puis au prorata des valeurs nettes comptables du terrain et de la construction.



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

4. Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au prix d'acquisition ou à la valeur d'entrée lorsqu'il s'agit d'une souscription au capital d'une (nouvelle) filiale.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations et sont rapportés en résultat de façon linéaire sur une durée 5 ans par la constitution de provisions réglementées.

Cas particulier des malis techniques affectés en titres

A compter du 1er janvier 2016 et conformément aux règles comptables applicables au mali technique de fusion fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents. Certains ont été ainsi reclassés en titres de participation.

Créances rattachées aux participations et prêts

La rubrique « créances rattachées à des participations » comprend l'ensemble des créances financières détenues sur les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation. Il s'agit principalement de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées dans le cadre d'une convention de trésorerie au sein du groupe.

La rubrique « prêts » est constituée des créances sur des sociétés ayant donné lieu à la mise en place d'un plan d'étalement de règlement des dûs ou d'avances versées dans le cadre d'acquisitions de points de vente à venir. Les créances enregistrées en prêt ont fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement, à la différence de celles enregistrée dans la rubrique précédente.

Titres immobilisés

Il s'agit de titres que la société a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme mais contrairement aux titres de participations leur détention n'est pas jugée utile à l'activité de la détentrice. Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des actifs financiers

Les dépréciations des titres de participation sont déterminées par comparaison du coût d'acquisition figurant à l'actif du bilan et de la quote-part de capitaux propres réévalués détenus. Une dépréciation est dotée lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres réévalués détenus.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations sont constatées à hauteur de la quote-part de capitaux propres réévalués détenus, s'ils sont négatifs.

En cas d'insuffisance des créances rattachées à des participations par rapport à la quote-part de capitaux propres réévalués détenus et négatifs, un complément dépréciation est doté selon l'ordre suivant : prêts, créances clients puis provision pour risques si besoin.

Précisions ou exceptions quant au principe général de dépréciation des immobilisations financières :

- *Filiales immobilières de moins de deux ans*

La règle groupe veut qu'aucune provision ne soit comptabilisée sur les titres de sociétés immobilières avant un délai de deux ans sauf événements exceptionnels (arrêt de la filiale...).

- *Sociétés disposant d'un patrimoine immobilier*

Les capitaux propres des filiales disposant d'un patrimoine immobilier (en propre ou en crédit-bail) sont réévalués.

La valorisation de ces actifs immobiliers peut être fondée sur des expertises immobilières récentes ou estimée sur la base d'une valeur de rendement.

- La filiale possède un patrimoine immobilier en propre :

La situation nette réévaluée est obtenue en substituant à la valeur nette comptable des biens immobiliers (y compris l'éventuel mali technique affecté) leur valeur réelle. Une plus ou moins-value est ainsi dégagée.

- La filiale possède un patrimoine immobilier financé par crédit-bail :

Dans ce cas, il est tenu compte à l'actif de la valeur réelle des biens immobiliers et au passif de la dette financière correspondante à hauteur du capital restant dû majoré le cas échéant du prix de levée d'option et du droit au bail.

- Cas d'une société holding :

Les capitaux propres d'une société holding détenant des titres de sociétés immobilières sont réévalués de la même façon : les capitaux propres des filles sont réévalués comme indiqué ci-dessus et la valeur ainsi obtenue se substitue à la valeur nette comptable des titres de participation inscrite à l'actif du bilan de la mère.

Pour les filiales constituées sous forme de SNC, les statuts prévoient dans certaines conditions une affectation automatique des résultats (bénéfice ou perte). Dans ce cas, aucune dépréciation n'est comptabilisée même si les résultats de ces filiales sont fortement déficitaires.

5. Stocks

Néant.

6. Clients et comptes rattachés

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée pour les clients représentant des risques de non recouvrement.

7. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur économique si cette dernière lui est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet de provisions.



8. Provisions

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant engendrer une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci.
L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, ou être implicite.

9. Fiscalité

TVA

La société n'a pas opté pour le régime de consolidation du recouvrement de la TVA par ITM Entreprises.

Impôts sur les bénéfices

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt exigible. Aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Depuis le 1er janvier 2013, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts.

La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."

Un avenant à la convention d'intégration, a toutefois introduit une dérogation temporaire aux principes généraux et réalloue aux filiales ayant bénéficié d'un abandon ou d'une subvention à caractère financier, la part de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal sur la neutralisation de cet abandon, plafonné à hauteur de l'impôt dû par chaque fille concernée. En cas de déneutralisation ultérieure au sein de l'intégration, cette réallocation partielle du boni d'intégration devra être restituée par la fille.

10. Engagements hors bilan

Néant.

11. Autres informations

Les comptes de la société ALTIS sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Les Mousquetaires, société par actions simplifiée, dont l'établissement principal est 1 Allée Des Mousquetaires 91070 Bondoufle, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 789 169 323.

Note 3 : Notes sur le bilan



1. Immobilisations incorporelles

Néant.

2. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2021
Terrains (dont mali techniques) et agencements des terrains	10 600			1 033
Constructions	1 663		0	1 663
Constructions sur sol d'autrui	3 427			3 427
Installations et agencements				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles			157	157
Immobilisations corporelles en cours	176	6	-157	25
Avances et acomptes corporels				
Total	6 299	6	0	6 305

Variation des amortissements et dépréciations

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Terrains et agencements	160			160
Constructions	917	67	0	984
Constructions sur sol d'autrui	1 734	135		1 869
Installations et agencements				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles		33		33
Total	2 812	235	0	3 047

3. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Acquisitions	Sorties Autres flux	Montant au 31/12/2021
Titres de participation	1 073		1 073	
Créances rattachées à des participations	2 234		2 234	
Intérêts sur créances rattachées	25		25	
Autres titres immobilisés	52	1 027		1 079
Prêts	1 247			1 247
Dépôts et cautionnements				
Autres immobilisations financières	50 725	16 305		67 030
Total	55 357	17 331	3 333	69 355

Dépréciations des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Titres de participation	1 073	474	1 547	0
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	1 073	474	1 547	0

Échéances des créances financières

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 247	161	1 086
Autres immobilisations financières	67 030	67 030	
Total	68 277	67 190	1 086

4. Actif circulant



Échéances des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	1 713	1 713	
Personnel et comptes rattachés	2	2	
Etat, autres collectivités	42	42	
Groupe et Associés	4 855	4 855	
Autres débiteurs	905	905	
Total	7 516	7 516	

Les autres débiteurs sont constitués principalement de la créance ELNEJACK (883k€) et SALAO (16k€).

Dépréciations des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2021
Clients et comptes rattachés	1 039	101	252	887
Autres créances				
Total	1 039	101	252	887

Produits à recevoir inclus dans les créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2021
Avances et acomptes versés sur commandes	15
Avoir à recevoir	4
Facture à établir	117
Autres produits à recevoir	
Personnel et comptes rattachés	
État et autres collectivités publiques	
Total	136

5. Trésorerie

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Disponibilités	57	23 615
VMP		
Total	57	23 615

6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 17 k€ sont principalement composées de l'assurance Dommage Ouvrage.

7. Ecart de conversion - Actif

Néant.

8. Capitaux propres

Le capital social est constitué de 118 672 actions ordinaires d'une valeur nominale de 20 euros au 31 décembre 2021.

La société est contrôlée directement à hauteur de 100 % par la société SOFIDES.

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Affectation résultat2020	Résultat 2021	Autres variations	Montant au 31/12/2021
Capital social	2 373				2 373
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	9 243				9 243
Écart de réévaluation					
Réserve légale	237				237
Autres réserves	64 131				64 131
Report à nouveau	-5 814	5 914			100
Résultat de l'exercice	5 914	-5 914	-1 045		-1 045
Total	76 085	0	-1 045		75 039

9. Subvention d'investissement

Néant.

10. Provisions

Provisions réglementées

Néant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/12/2021
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges	510	46		-474	82
Total	510	46			82

Dont dotations et reprises d'exploitations

46

Dont dotations et reprises financières

Dont dotations et reprises exceptionnelles

-474



11. Dettes

Dettes financières

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 733	5	1 728	
Dépôt et cautionnement	73			73
Dettes rattachées à des participations				
Autres dettes financières				
Découverts bancaires				
Total	1 806	5	1 728	73

Pour l'élaboration du tableau ci-dessus il a été considéré que les dettes financières avec les entreprises liées qui figurent sous la rubrique "Emprunts et dettes financières divers" étaient à moins d'un an dans tous les cas où il n'existe pas d'accord relatif aux dates de remboursement.

Autres dettes

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99	99		
Dettes groupe				
Dettes fiscales et sociales	207	207		
Dettes sur immobilisations	49	49		
Autres dettes	226	226		
Total	581	581		

Les autres dettes sont constituées principalement de dettes et d'Avoirs clients.

Charges à payer dans les dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2021
Emprunts et dettes financières	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45
Dettes fiscales et sociales	1
Autres dettes	18
Total	69

Note 4 : Notes sur le compte de résultat

1. Résultat d'exploitation

Analyse du chiffre d'affaires par nature

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Prestation de service (Loyers)	309	1 926
Refacturations de charges	-683	193
Total	-374	2 120

Analyse des autres achats et charges externes

Les charges d'exploitation sont composées entre autres

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Autres achats		
Sous-traitance		
Crédit-bail, locations et charges de copropriété	-6	-257
Entretiens et réparations	-90	-6
Assurances	-16	-20
Etudes, recherches et documentations	-7	-1
Personnel extérieur à l'entreprise		
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-40	-136
Publicité, publication et relations publiques		
Transports		
Déplacements		
Frais postaux et de télécommunications		
Services bancaires	-3	-4
Divers	-42	-23
Total	-202	-446



2. Résultat financier

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Produits de participation (dividendes)		
Résultat des SNC (bénéfices)		0
Produits des créances de l'actif immobilisé	780	594
Autres intérêts et produits assimilés		1
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 547	
Total Produits financiers	2 327	595
Intérêts	-24	-60
Abandon de créances et subventions consenties		
Résultat des SNC (pertes)		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-474	
Autres charges financières		
Total Charges financières	-498	-60
Total	1 829	536

3. Résultat exceptionnel

Données en k€	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Produits de cessions de titres		
Abandons de créances		
Produits divers	502	118
Produits des cessions d'actifs		23 241
Reprises sur provisions et transferts de charges	668	505
Total Produits exceptionnels	1 170	23 865
Amendes et pénalités	0	0
Abandons de créances	-48	-20
Charges diverses exceptionnelles	-425	-1
Valeur nette comptable des titres cédés	-1 547	-13 218
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-1 142	-473
Total Charges exceptionnelles	-3 161	-13 713
Total	-1 991	10 152



CFCAExpert
Comptable Audit Conseil
8 rue Faraday
64140 Billère
05 59 72 13 60
www.cfcaexpert.fr

4. Fiscalité

Situation fiscale latente

En K€	31/12/2020		Variation		31/12/2021	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
Subvention d'investissement						
Contribution Sociale de Solidarité des Stés						
Provisions non déductibles	367		-267		100	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM						
Autres différences temporaires						
Décalages certains ou éventuels						
Déficits reportables			2 268		2 268	
Moins-values LT						

IMPÔT EXIGIBLE	OUVERTURE	CLÔTURE
En K€	2020	2021
Crédit d'impôts		0
Impôt au taux normal de 26,5%	4 982	
Impôt au taux réduit		
Contribution Sociale à 3,3% sur l'IS	139	
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par taux)	5 121	0
Impôt sur le résultat courant		
Impôt sur résultat exceptionnel	5 121	
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par nature)	5 121	0

Note 5 : Autres informations



1. Effectif

La moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre est de :

	2020	2021
Cadres		
Agents de Maitrise		
Employés	2	0
Ouvriers		
Total		2

Suite à la sortie des 2 derniers salariés le 16/07/2021, il n'y a plus d'effectif au 31/12/2021.

2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2021 d'un montant total HT s'élève à 21 133 €

Cabinet	Certification des comptes	Autres missions
CFCA	21 133€	

3. Rémunération des dirigeants

Néant.

4. Transactions effectuées avec les parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec des parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

5. Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Néant.

Engagements donnés :

Néant.

Annexe : Tableau des filiales et participations

TITRES DETENUS EN PLEINE PROPRIETE

La fille APPY a été fusionnée dans la société Immobilière Européenne des Mousquetaires le 31/10/2021. Ainsi les 10 054 actions APPY ont été échangées contre 248 actions d'IEM. Ces 248 actions représentent moins de 1% du capital de IEM.

